

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PÉVELÉ CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2021\_045

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### Présents :

#### COMMISSION N°2

#### *Parc d'activité*

*Vente des parcelles  
A 1799, A 1797, A 1795,  
A 1793, A 1791, A 1789  
à GONDECOURT à  
l'entreprise FAUVARQUE*

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

#### Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

#### Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

#### Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

**COMMISSION n°2**

**Parc d'activité**

**Vente des parcelles A 1799, A 1797, A 1795, A 1793, A 1791, A 1789 à GONDECOURT à l'entreprise FAUVARQUE**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Considérant qu'il est proposé de vendre les parcelles A1799, A 1797, A 1795, A 1793, A 1791 à GONDECOURT d'une emprise totale de 4060 m<sup>2</sup> à l'Entreprise FAUVARQUE.

Que la vente est envisagée au prix de 12 €/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Qu'en effet, ces parcelles sont concernées par la présence de ligne RTE, et situées dans le périmètre des champs captants.

Que cela représente un prix de vente total d'environ 48 720 €HT

Vu l'avis favorable de la commission « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » réunie le 25 mars 2021

Vu l'avis 2021-59266-15212 en date du 15 mars 2021, par lequel le service des Domaines a évalué les terrains à 12 €/m<sup>2</sup>

Considérant que les parcelles sont actuellement occupées par un agriculteur dans le cadre d'une convention d'occupation précaire qui y cultive des betteraves,

Considérant que cette convention d'occupation précaire a été dénoncée par exploit d'huissier notifié le 30 mars 2021,

Considérant que la prise de possession des terrains ne pourra avoir lieu avant la récolte des betteraves et au plus tard avant le 31 décembre 2021.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- **Acter la vente des parcelles A1799, A 1797, A 1795, A 1793, A 1791 à GONDECOURT au profit de l'entreprise FAUVARQUE, ou toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer dans les conditions ci-dessus énoncées,**
- **Autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,**
- **Mandater Me Nicolas BOURGEOIS, notaire à CAESTRE, pour la rédaction de l'acte de vente.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Luc FOUTRY

